

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET :** Soutien au Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole Aix-Marseille Provence en partenariat avec le Pays d'Arles sur le territoire des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 50 000 € pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense globale correspondante, soit 50 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**